



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur:

1-855-983-1808

Soumission par courriel:

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 003 À UNE INVITATION À SOUMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Remplacement du réservoir d'eau des sources thermales Miette - Sources thermales Miette	
N° de l'invitation : 5P468-22-0249/A	Date : 15 mars 2023
N° de modification : 003	
N° de référence du client : 2408	
N° de référence de SEAG : PW-23-01028207	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 22 mars 2023	Fuseau horaire : HAR
---	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Carmen Song	
N° de téléphone : 604-358-9479	N° de télécopieur : (855) 983-1808
Courriel : carmen.song@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-22-0249/A

N° de la modification :
003

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
2408

Titre :
Remplacement du réservoir d'eau des sources thermales Miette - Sources thermales Miette

Modification 003

Cet amendement vise à :

- A. Distribuer l'information de la visite des lieux tenue le « 8 mars 2023 »;
- B. Répondre aux questions des soumissionnaires.

A. Renseignements sur la visite du site

1. Participants à la visite du site

Fournisseur	Nom du représentant
SVEMY Construction Ltd.	Vladan Myska
Bogdan's Construction	Bogdan Buziak
Associated Engineering	Steve Justus
Parcs Canada	Cam Mitchell
Parcs Canada	Uwe Waeser
Parcs Canada	Joshua Kummerfield
Parcs Canada	Mustapha Makhdoom

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et avec l'approbation des fournisseurs.

B. Questions et réponses

Q2 Les dessins du réservoir doivent-ils être estampillés par un ingénieur professionnel, ce n'est pas clair dans les spécifications.

R2 Oui, les dessins doivent être conçus et estampillés par un ingénieur professionnel enregistré et autorisé en Alberta.

Q3 Deux fabricants de réservoirs ont été engagés dans la planification du projet ; leurs coordonnées peuvent-elles être fournies ?

R3 Provisoirement oui, cependant Josh/Mustapha confirmera s'ils peuvent être partagés.

Q4 Le réservoir doit-il être enduit à l'intérieur et à l'extérieur ?

R4 Oui, car il y aura un risque de corrosion à l'extérieur du réservoir à long terme.

Q5 Y a-t-il des éléments de travaux électriques dans le cadre de travail ?

R5 Oui, il y a des composants de travaux électriques, d'abord pour retirer le conduit sur l'ancien socle électrique et le ramener à la boîte de jonction, ensuite pour installer le transmetteur de niveau et troisièmement pour retirer et éliminer la boîte électrique obsolète au-dessus du réservoir.

Q6 Est-il nécessaire de vidanger l'eau ?

R6 Seulement ce qui reste dans le réservoir. Le personnel de Miette est responsable de vidanger le réservoir jusqu'au niveau du tuyau de vidange. Il n'y aura pas d'eau courante à détourner (ne s'applique pas à la conduite d'eau domestique).

Q7 Y a-t-il une tuyauterie d'eau domestique ?

N° de l'invitation :
5P468-22-0249/A

N° de la modification :
003

Autorité contractante :
Carmen Song

N° de référence du client :
2408

Titre :
Remplacement du réservoir d'eau des sources thermales Miette - Sources thermales Miette

R7 Oui, et il doit être démonté pour être retiré et installé, mais il ne peut pas être retiré pendant plus d'un mois. Cependant, une meilleure option consiste à déplacer la conduite d'eau domestique une fois afin qu'elle soit dégagée du chemin pour les travailleurs, plutôt que de la retirer et de l'installer à son emplacement existant plusieurs fois au cours des travaux.

Q8 Est-ce que toutes les nouvelles tuyauteries sont Schedule 40 ?

R8 Oui, il n'y a pas de tuyauterie haute pression.

Q9 Les deux filtres sortent-ils ?

R9 En ce qui concerne les filtres, seul le filtre jaune de l'eau de chauffage du bâtiment est retiré.

Q10 Pour rappel, un accès quotidien à la salle sera demandé au personnel de Parcs Canada.

R10 La personne qui se verra attribuer ce contrat sera l'entrepreneur principal. Par conséquent, le personnel de Parcs Canada devra suivre le régime de santé et de sécurité du maître d'œuvre.

Q11 Le boîtier électrique obsolète du réservoir doit-il être retiré ?

R11 Oui, cette boîte électrique obsolète doit être retirée et éliminée.

Q12 Qu'y a-t-il dans le récipient du filtre qui doit être retiré ?

A12 Le récipient du filtre est plein de sable. Il doit être enlevé par l'entrepreneur. La plomberie du filtre jusqu'à deux brides qui est connectée au récipient du filtre doit également être retirée.

Q13 Quelle protection est requise pour les automates et les pompes pendant la démolition ?

R13 Les automates programmables et les pompes doivent être recouverts de plastique pour les protéger pendant la démolition.

Q14 La passerelle adjacente au sommet du réservoir devra-t-elle être retirée ?

R14 Oui, la passerelle devra être retirée et jetée.

Q15 Le nouveau réservoir aura-t-il un couvercle ?

R15 Oui, le nouveau réservoir est totalement fermé (le couvercle est un élément permanent).

Q16 Existe-t-il d'autres accès à l'emplacement du réservoir ?

R16 Non, il n'y a qu'un seul point d'accès.

Q17 La main courante de l'escalier peut-elle être retirée ?

R17 Oui si nécessaire (et remplacé de manière appropriée par la suite).

Q18 Comment le réservoir source existant devra-t-il être retiré ?

R18 Le réservoir existant devra être retiré en petits morceaux. Une rampe temporaire peut également être construite sur les escaliers (et la main courante retirée si nécessaire) pour faciliter le retrait des pièces du réservoir source existant.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.